



SOURIRES DU NEPAL

ASSOCIATION DE FAMILLES ADOPTIVES D'ENFANTS NES AU NEPAL

Newsletter

octobre 2011

Cela fait maintenant 8 mois que l'association **SOURIRES DU NÉPAL** a vu le jour.
Lors de la dernière réunion du bureau provisoire, nous avons décidé de vous informer des actions et des évolutions par une newsletter régulière.

MASF - Mouvement pour l'Adoption Sans Frontières

Comme prévu, **SOURIRES DU NÉPAL** est adhérente au MASF et les membres du bureau se relaient pour participer aux réunions du CA.

La dernière réunion a eu lieu le 17/09/2011. Y ont été évoqués et débattus les sujets suivants :

1. Nomination de Monsieur Thierry FRAYSSÉ en qualité de nouvel Ambassadeur chargé de l'Adoption internationale.
2. Projet de loi Tabarot sur l'adoption nationale et internationale (disponible maintenant sur le site de la commission des lois de l'Assemblée Nationale.

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion3739.asp>

3. Difficultés rencontrées par les familles françaises d'adoption d'enfants nés à Haïti pour obtenir une adoption plénière.

4. Congrès du MASF à l'automne 2012.

5. Nécessité de rendre le site internet du MASF plus vivant pour améliorer la visibilité de l'association.

<http://www.masf.info/>

L'ADOPTION AU NÉPAL

Aux termes du communiqué du SGAI du 16 août 2010, les autorités françaises, comme les autorités de la plupart des autres pays d'accueil, ont décidé en 2010 de ne plus présenter de nouveaux dossiers d'adoption au Népal. Les autorités népalaises ont toutefois tenté d'apporter des réponses à certains des questionnements des pays d'accueil et ont notamment début 2011 interdit l'adoption des enfants dits à filiation inconnue. Par ailleurs un certain nombre d'agences d'adoption notamment américaines semblent avoir renouvelé leur agrément pour l'adoption au Népal, ce qui n'est pas le cas de l'AFA et l'ODA de Marseille, seuls intermédiaires précédemment habilités au Népal pour des familles titulaires d'un agrément en France. En l'état il n'est donc pas possible de déposer de nouveaux dossiers pour une famille titulaire d'un agrément en France. Nous reviendrons plus en détail sur cette question lors de notre prochaine Newsletter après avoir contacté, en tant que de besoin, les autorités françaises et népalaises.

ACTUALITÉ

Nous prévoyons **une assemblée générale le 19 novembre 2011.**

Nous devons entre autre, y désigner un bureau pour légitimer notre fonctionnement associatif avec vous tous.

Nous avons également en projet d'organiser **un pique-nique au printemps 2012** afin que parents et enfants puissent se rencontrer et échanger. Nous envisagerions éventuellement de le faire le même week-end et sur le même site que le festival du Népal qui a lieu chaque année à la Pagode du bois de Vincennes à Paris.

L'association compte maintenant une dizaine de familles adhérentes. Ce nombre est pour le moment peu important mais nous espérons le faire évoluer dans le futur. N'hésitez pas à parler de l'association aux personnes de votre entourage (qui répondent aux conditions d'adhésion).

Nous vous remercions de nous communiquer tout sujet concernant le Népal et les adoptions en particulier afin que nous en informions les adhérents et que nous les insérions sur le site.